

---

---

## RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

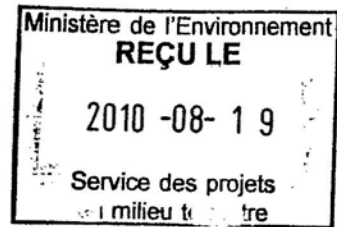
---

## Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction de l'Outaouais	Anne-Marie Gendron	17 août 2010	1 page.
2.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction de l'Outaouais	Viviane Perreault	8 avril 2010	1 page.
3.	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	Direction de l'Outaouais	Danielle Dubé	9 septembre 2009	2 pages.
4.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	9 septembre 2010	3 pages.
5.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	15 avril 2010	9 pages.
6.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	24 septembre 2009	17 pages.
7.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile de l'Outaouais de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec	Diane Barbeau		1 page.
8.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction régionale de l'Outaouais	Pierre Ricard	18 septembre 2009	2 pages.
9.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction des affaires régionales de l'Outaouais	Laurent Massicotte	17 septembre 2009	2 pages.
10.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction générale de l'Outaouais	Jean Benoît	19 août 2010	1 page.
11.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction générale de l'Outaouais	Jean Benoît	13 avril 2010	1 page.
12.	Ministère des Transports	Direction de l'Outaouais	Jacques Henry	19 mars 2008	1 page.
13.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones, Direction des relations et du suivi des ententes	Lucien-Pierre Bouchard	20 mars 2008	1 page.
14.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	13 août 2010	1 page.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
15.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	1 <sup>er</sup> avril 2010	10 pages.
16.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Michel Goulet	14 août 2009	1 page.
17.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	31 août 2010	2 pages.
18.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	31 août 2010	2 pages.
19.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	3 mai 2010	3 pages.
20.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	30 avril 2010	2 pages.
21.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	26 octobre 2009	2 pages.
22.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	2 septembre 2009	2 pages.
23.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises	Pierre Walsh	10 septembre 2009	2 pages.
24.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Outaouais	Chantal Picard	22 octobre 2009	3 pages.
25.	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Direction régionale de l'Outaouais	Jeffrey MacHan	9 octobre 2009	1 page.
26.	Ministère du Tourisme	Direction du secrétariat	David Belgue	31 août 2009	1 page.

Gatineau, le 17 août 2010



Madame Marie-Claude Théberge  
Chef du Service des projets en milieu terrestre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le  
corridor Deschênes (3211-05-439)**

---


Madame,

Après avoir pris connaissance des derniers documents soumis à notre attention, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine n'a aucun commentaire additionnel à formuler au regard des sujets qui relèvent de sa compétence.

Si de plus amples renseignements vous étaient nécessaires, nous vous invitons à communiquer avec M<sup>me</sup> Viviane Perreault, professionnelle responsable de ce dossier à la Direction régionale de l'Outaouais au 819 772 3287.

Espérant que le tout sera à votre satisfaction, nous vous prions de recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,



Anne-Marie Gendron

Direction de l'Outaouais  
170, rue de l'Hôtel-de-Ville  
4<sup>e</sup> étage, bureau 4.140  
Gatineau (Québec) J8X 4C2  
Téléphone : 819 772-3002  
Télécopieur : 819 772-3950  
[www.mcccf.gouv.qc.ca](http://www.mcccf.gouv.qc.ca)

Gatineau, le 8 avril 2010

Madame Marie-Claude Thériège  
Chef du Service des projets en milieu terrestre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7



**Objet : Élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le  
corridor Deschênes (3211-05-439)**

---

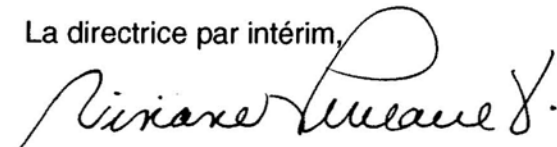
Madame,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet ci-dessus identifié, les réponses fournies par l'initiateur du projet relativement au libellé de la section *Patrimoine archéologique et culturel* ainsi que de la section *Paysage* répondent de façon satisfaisante et valable à notre commentaire.

Si de plus amples renseignements vous étaient nécessaires, nous vous invitons à communiquer avec M<sup>me</sup> Viviane Perreault, professionnelle responsable de ce dossier à la Direction régionale de l'Outaouais au 819 772 3287.

Espérant que le tout sera à votre satisfaction, nous vous prions de recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,



Viviane Perreault

Direction de l'Outaouais  
170, rue de l'Hôtel-de-Ville  
4<sup>e</sup> étage, bureau 4.140  
Gatineau (Québec) J8X 4C2  
Téléphone : 819 772-3002  
Télécopieur : 819 772-3950  
[www.mcccf.gouv.qc.ca](http://www.mcccf.gouv.qc.ca)

Gatineau, le 9 septembre 2009

Madame Marie-Claude Théberge  
Chef du Service des projets en milieu terrestre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage,  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7



**Objet : Élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes (3211-05-439)**

---

Madame,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel pour l'étude de recevabilité du projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes (ville de Gatineau), élaboré par la firme CIMA+ et transmis à la direction régionale de l'Outaouais du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine le 12 août 2009.

Sur les sujets qui relèvent de notre champ de compétence et sur la base des documents soumis à notre attention, nous constatons que le texte de l'étude d'impact, **section 6.3.9 Patrimoine archéologique et culturel (p.102)** ne fait aucune mention de la réalisation d'étude de potentiel archéologique. Cependant, la directive émise en février 2008 (p.11) réfère à l'identification des zones à potentiel archéologique et ce, même si ISAQ n'a pas répertorié de sites ou de secteurs archéologiques à proximité.

Dans une perspective de développement durable et de mise en valeur du territoire, le MCCCCF recommande que soient réalisées des études de potentiel archéologique. Cette dernière permettra de déterminer le potentiel archéologique à l'intérieur de ces territoires. Le cas échéant, des inventaires et peut-être même des fouilles et analyses archéologiques compléteront ces études préparatoires. Cette initiative pourra aussi être intégrée au **Tableau des mesures d'atténuation proposées (p.164)**.

Le paysage, dans ses dimensions culturelles, écologiques, environnementales et sociales, possède cette qualité rare d'incarner de manière pertinente la vision intégrée à la base de toute démarche de développement durable, et devrait donc être appelé à jouer un rôle structurant dans le développement de l'action québécoise en développement durable.

Dans ce contexte, en plus de la méthode d'analyse visuelle pour l'intégration des infrastructures de transport élaborée par le ministère des Transports, nous suggérons fortement de consulter le *Guide de gestion des paysages : Lire, Comprendre et Valoriser le paysage*, document produit par le MCCCFC en collaboration avec la chaire UNESCO de l'Université de Montréal ainsi que la chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal.

Ces commentaires constituent un avis pour votre mandat d'analyse sur la recevabilité de l'étude d'impact. Tout projet à venir devra obtenir une autorisation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en vertu de la Loi sur les biens culturels.

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec M<sup>me</sup> Viviane Perreault, professionnelle responsable de ce dossier à la Direction régionale de l'Outaouais au 819 772 3287.

Espérant que le tout sera à votre satisfaction, nous vous prions de recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Danielle Dubé', written over a faint, large, stylized graphic element that resembles a signature or a logo.

Danielle Dubé

Direction de l'Outaouais  
170, rue de l'Hôtel-de-Ville  
4<sup>e</sup> étage, bureau 4.140  
Gatineau (Québec) J8X 4C2  
Téléphone : 819 772-3002  
Télécopieur : 819 772-3950  
[www.mcccf.gouv.qc.ca](http://www.mcccf.gouv.qc.ca)

Direction générale  
de la santé publique

Québec, le 9 septembre 2010

Madame Marie-Claude Théberge  
Chef du Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes  
(3211-05-439)**

---

Madame,

Pour faire suite à votre lettre du 5 août dernier, nous avons analysé la deuxième série de réponses du promoteur aux questions et commentaires que vous lui aviez adressée concernant le projet ci-haut mentionné. Le tout a été fait en collaboration avec la Direction de santé publique (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, dont vous trouverez les commentaires ci-joints.

De façon générale, le promoteur a répondu de manière satisfaisante et valable aux questions. Toutefois, il demeure un détail quant à l'estimation de l'achalandage réel à la suite de l'augmentation de la population qui devrait être précisé.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Guy Sanfaçon, Ph.D.  
Pharmacologue-Toxicologue  
Coordonnateur de l'Unité de santé environnementale

GS/LL/lb

p. j.

c. c : Madame Farida Djoudi, DSP de l'Outaouais



**Agence de la santé  
et des services sociaux  
de l'Outaouais**

**Québec**



**Direction de santé publique**

## **Troisième analyse de la recevabilité de l'Étude d'impact sur l'environnement de l'élargissement du chemin Pink**

**Direction de santé publique de l'Outaouais**

**Louis-Marie Poissant, M. Sc. Env.  
septembre 2010**

Nous avons analysé la deuxième série de réponses du promoteur aux questions et commentaires adressées par le MDDEP au promoteur, datée du 14 juillet 2010.

Les questions ont été traitées de façon satisfaisante et valable. Nous considérons que l'étude est recevable.

Il reste peut-être une légère imprécision concernant la circulation (QC-11, pages 13-14). Le lecteur doit présumer que le scénario 2031 concernant la bretelle de l'autoroute 5 tient compte de l'importante augmentation de logements et donc de demande. Mais comme on ne parle que de la baisse de l'achalandage conséquente à l'ouverture du boulevard des Allumettières, il n'est pas certain que cet aspect a été pris en compte. En l'absence de description méthodologique, il nous faut croire sur parole la conclusion qui affirme que « le débit généré par la réalisation de la phase 2 de l'élargissement du chemin Pink (2031) va récupérer l'espace libéré par l'ouverture du boulevard des Allumettières et l'impact anticipé sur la bretelle de l'autoroute 5 sera presque minime »



Québec, le 15 avril 2010

Madame Marie-Claude Thériège  
Chef du Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor  
Deschênes (3211-05-439)**

---

Madame,

La présente est pour donner suite à votre demande du 16 mars dernier relative à l'analyse de la recevabilité du document contenant les réponses aux questions et commentaires que vous avez adressés à l'initiateur du projet cité en objet. Nous vous transmettons les commentaires qui ont été rédigés par la Direction de santé publique (DSP) de l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Outaouais.

De façon générale, le promoteur a répondu de manière satisfaisante à certaines de nos attentes exprimées dans notre avis de recevabilité du 24 septembre 2009. Toutefois, deux d'entre elles n'ont toujours pas été considérées par le promoteur, notamment en ce qui concerne :

- le calcul de l'impact sonore selon les valeurs-guides de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) relatives au bruit dans l'environnement ou, à tout le moins, celles exigées par la directive de votre ministère (distinction entre le jour et la nuit);
- les impacts de l'amélioration de la fluidité sur Pink sur le réseau routier Ottawa-Gatineau, sur les déterminants de la santé de la population locale et sur l'organisation des services à la population.

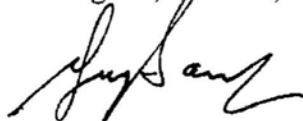
... 2

Cependant, nous déplorons toujours que le ministère des Transports :

- s'obstine à utiliser la méthodologie d'évaluation du climat sonore découlant de sa *Politique sur le bruit routier* datant de 1998, sachant que celle-ci ne répond ni aux exigences de la directive de votre ministère, ni aux recommandations de l'OMS;
- refuse d'évaluer l'impact du projet sur le réseau routier régional d'Ottawa-Gatineau, en particulier sur les ponts déjà problématiques, comme votre ministère l'a demandé au MTQ dans sa deuxième question.

Bien que ces préoccupations demeurent, nous partageons l'avis de la DSP qu'il serait préjudiciable de ralentir le projet puisque l'achalandage local sur le boulevard Pink non élargi pourrait entraîner des conflits entre usagers de la route et donc des risques d'accidents. D'un point de vue santé publique, cet effet est tout aussi préoccupant. C'est pourquoi, malgré nos réticences, nous estimons l'étude d'impact recevable d'un point de vue de santé publique. Nous souhaitons toutefois que votre ministère transmette notre position au MTQ et que ce dernier réponde positivement aux attentes exprimées par la DSP d'ici la tenue des audiences publiques .

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Guy Sanfaçon, Ph.D.  
Pharmacologue-Toxicologue  
Coordonnateur de l'Unité de santé environnementale

GS/MS/lb

p. j.

c. c : Madame Farida Djoudi, DSP de l'Outaouais.

**Agence de la santé  
et des services sociaux  
de l'Outaouais**

**Québec** 

**Direction de santé publique**

## **Deuxième analyse de la recevabilité de l'Étude d'impact sur l'environnement de l'élargissement du chemin Pink**

**Direction de santé publique de l'Outaouais**

**Louis-Marie Poissant, M. Sc. Env.  
15 avril 2010**

Nous avons analysé les réponses du promoteur aux questions et commentaires adressées par le MDDEP au promoteur, lesquelles reprenaient en substance dans les dossiers nous concernant ce que nous avons fait parvenir au MSSS le 22 septembre 2009.

La plupart des questions ont été traitées de façon satisfaisante et valable, sauf deux :

1. le bruit communautaire résiduel (après les travaux), comme c'est toujours le cas avec le ministère des Transport (MTQ) (QC 20 et 21);
2. l'impact du projet sur le réseau routier régional d'Ottawa-Gatineau.

Bien que certaines de nos préoccupations demeurent relativement aux éléments susmentionnés, nous sommes d'avis qu'il serait plus préjudiciable de ralentir le projet. En effet, les rues se construisent et se remplissent de maisons à toute vitesse. L'achalandage local sur le boulevard Pink non élargi pourrait entraîner des conflits d'usage entre usagers de la route et donc des risques d'accidents. D'un point de vue santé publique, cet effet est tout aussi préoccupant. Si le facteur temps n'avait été si important, voici néanmoins les arguments qui auraient milité pour un approfondissement des questions soulevées.

### **1. Le bruit communautaire**

À chaque étude d'impact sous la responsabilité du MTQ, nous insistons pour que le gouvernement du Québec se donne une politique sur le bruit des nouvelles routes, une politique qui soit gouvernementale et non seulement ministérielle. Nous allons ici reprendre l'argumentaire en éclairant la situation sous un autre angle.

Un ministère est une division administrative du gouvernement d'un État, qui gère notamment les ressources, les programmes et les services reliés à un domaine donné, et dont la direction est confiée à un ministre. (Grand dictionnaire terminologique, office québécois de la langue française). Dans le cas du MTQ, son domaine donné est la mobilité des personnes et des marchandises. Le site internet du MTQ mentionne que sa mission est d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.

Nulle part il n'est signalé que le MTQ est responsable de réduire à un niveau « acceptable » le bruit produit par le transport routier d'installations nouvelles ou futures. Ce n'est tout simplement pas son mandat.

Heureusement, en l'absence de tout encadrement gouvernemental légal, le MTQ s'est lui-même donné des balises minimales en adoptant la *Politique sur le bruit routier* en 1998. C'est comme si, en l'absence de toute législation, une entreprise s'engageait à réduire ses émissions polluantes.

Cette heureuse initiative a hélas eu un inconvénient majeur : plusieurs intervenants ont pensé qu'il s'agissait d'une norme adoptée par le conseil des ministres. En l'absence d'autre norme, les entreprises de génie-conseil qui produisent les études d'impact se sont mises à appliquer la Politique comme si c'était une norme gouvernementale, utilisant l'adjectif « acceptable » au sens où il est utilisé dans la Politique. Cela aboutit à des résultats pour le moins dommageables pour l'unité d'action gouvernementale et plus généralement pour la raison d'être même de toute étude d'impact. Dans le dossier du chemin Pink, quand le MDDEP réitère sa demande de la directive de présenter les pointes de bruit actuelles et futures (question QC-21), la réponse du promoteur illustre le cœur du problème : « La méthodologie suivie est celle du MTQ et de sa Politique sur le bruit routier et son évaluation n'est pas basée sur les pointes de bruit, mais plutôt sur l'exposition quotidienne du bruit ». Or le MTQ finance la moitié des coûts (l'autre

moitié est financée par Transport Canada), il se retrouverait donc juge et partie si on devait s'en tenir à sa Politique. Peut-on imaginer une Politique du MTQ sur la faune ou le patrimoine archéologique qui aurait préséance sur les impacts reconnus « acceptables » par les biologistes ou les archéologues?

Cette divergence de vues quant à l'acceptabilité de niveaux de bruit a été analysée en détail par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le rapport sur le projet de construction de l'axe McConnell-Laramée par le ministère des Transports (rapport 152, publié en 2001), qui lui consacre tout un chapitre. On peut y lire notamment (page 106) :

*Si le ministère des Transports voulait octroyer à sa politique un statut de politique gouvernementale, la commission estime qu'il faudrait la soumettre à un débat public approfondi permettant, entre autres, aux ministères intéressés, aux municipalités, aux MRC et au public de faire valoir leur point de vue.*

Le BAPE revient régulièrement sur cette question. Ainsi l'avis 6 du rapport sur le *Projet de prolongement de l'autoroute 25 entre l'autoroute 440 et le boulevard Henri-Bourassa* se lit comme suit : « À l'instar d'autres commissions du BAPE ayant eu lieu dans le passé, la commission est d'avis que le ministère des Transports du Québec devrait revoir sa politique sur le bruit routier de façon à tenir compte des bruits nocturnes, qui peuvent causer des répercussions sur la santé. »

Il est donc un peu désolant de devoir, en 2010, redire que les études d'impact ne nous permettent pas de savoir si le projet est ou non acceptable parce qu'il n'y a pas de position gouvernementale sur le bruit communautaire dû à la circulation, surtout s'agissant de nouvelles infrastructures routières.

## **2. L'impact du projet sur le réseau routier régional d'Ottawa-Gatineau.**

Il ne serait venu à l'idée de personne, lors de l'étude d'impact du prolongement de l'autoroute 25 jusqu'à la 440 de ne pas au moins estimer l'impact que cela aurait sur les autres composantes de la circulation à Montréal et entre Montréal et la rive nord. Pendant les audiences du BAPE sur les impacts de l'autoroute 25, le MTQ a déposé un excellent document intitulé *L'induction des déplacements et le modèle de transport de la région de Montréal*. L'auteur, Pierre Tremblay, y décrit les divers concepts d'induction de déplacements, résultant d'une amélioration dans le système de transport. Or c'est précisément de cela dont il s'agit ici. En améliorant le transport sur Pink cela induira une pression sur Saint-Raymond, et en particulier à la bretelle d'accès à l'autoroute 5, l'emploi étant concentré dans le centre-ville d'Ottawa.

Le développement du Plateau n'est pas « induit » par la création ou l'élargissement d'une route, mais ce même développement, avec les milliers de logements en plus, aura vraisemblablement un impact non négligeable sur les routes déjà congestionnées qui mènent au centre-ville. Le MTQ semble capable de mesurer cet impact, comme il l'a fait dans la modélisation MOTREM, ou à partir du logiciel EMME3. C'est de cela dont nous avons parlé, qui se résume dans la demande du MDDEP (QC-2), qui se lit comme suit : « Veuillez détailler l'impact du projet sur le réseau routier régional d'Ottawa-Gatineau, en particulier sur les ponts déjà problématiques (par exemple, les cinq ponts, l'entrée de l'autoroute 5, etc. » Le promoteur a répondu laconiquement : « les perspectives régionales et interprovinciales sont intéressantes, mais l'objectif principal du projet est d'améliorer la fluidité actuelle et la sécurité des usagers, tout en tenant compte de la demande anticipée dans un quartier en forte croissance. ».



Annexe : Quelques photos aérienne de 2004 à 2008. Source : Google E arth

11 juin 2004



2 mai 2007



Octobre 2008

